

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/02/2021

L'an deux mille vingt, le 11/02/2021 à 18h30 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice	6
- Présents	5
- Votants	5
- Absents	1
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis , maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle - CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël - MIRONNEAU Nathalie absente non excusée -

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 08/02/2021

Date d'affichage : 08/02/2021

Objet : Adhésion à l'Agence d'ingénierie Départementale D_2021_02_05

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'afin d'assurer un développement équilibré des territoires et renforcer leur attractivité, le département a souhaité mettre à disposition des communes et des intercommunalités une offre d'ingénierie pour mener à bien leurs projets.

Le département a ainsi délibéré le 03 Février 2020 pour créer une Agence d'ingénierie départementale conformément à l'article L551-1 du code général des collectivités Territoriales.

Il s'agit d'un établissement public administratif regroupant le département, des communes et des établissements publics intercommunaux.

L'Agence a pour objet d'apporter à ses membres une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Chaque membre paie une cotisation annuelle qui sera fixée par le Conseil Administration de l'Agence d'ingénierie.

Les adhérents de l'Agence sont des communes ou des EPCI répondant aux critères de l'Article R.3232-1 DU CGCT modifié par le décret du 14 Juin 2019.

La gouvernance est assurée par l'assemblée générale et le conseil d'administration.

AR PREFECTURE

006-210601076-20210211-D_2021_02_05-DE
Reçu le 08/03/2021

L'Agence sera installé avec les communes et établissements publics intercommunaux qui auront délibéré pour adhérer.

Vu le code générale des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-9,L.2121-33, L3232-1-1, L.5511-1,R.3232-1, D.3334-8-1.

Vu la délibération du Conseil départemental des Alpes-Maritimes en date du 03 Février 2020, approuvant la création d'une agence départementale d'ingénierie territoriales au bénéfice des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du département des Alpes-Maritimes sous la forme d'un Etablissement Public Administratif;

Vu les statuts de l'Agence Départementale;

Considérant que l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes répond aux besoins d'ingénierie de la Commune de La Roque-en-Provence, qu'il convient d'adhérer à l'Agence;

L'Adhésion vaut acceptation des statuts de l'EPA joints en annexe.

Après en AVOIR délibéré, le Conseil Municipal

à 5 voix POUR

0 voix CONTRE

et 0 ABSENTION

-D'adhérer à l'Agence de l'ingénierie et d'adopter sans réserve ses statuts;

-De désigner Monsieur ARGENTI Alexis comme représentant titulaire au sein des organes de gouvernances de l'agence de l'ingénierie et

Murielle BALDINI comme représentant suppléant, conformément à ses statuts;

-De prendre acte qu'une cotisation annuelle sera fixée par le conseil administration de l'agence de l'ingénierie;

-D'autoriser le MAIRE à signer tous les documents relatifs à cette décision .

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI

AR PREFECTURE

006-210601076-20210211-D_2021_02_05-DE
Reçu le 08/03/2021